



VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS A CHYPRE, EIRE (RÉP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN Les passagers sans visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils sont disposés à rester à bord pendant les escales de l'espace Schengen
<p align="center">ÉTÉ 2024</p> <p align="center">BRÉSIL, ESPAGNE, ITALIE, GRÈCE, CROATIE, ITALIE</p>	<p align="center">PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT</p> <p align="center">Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse. Extension à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)</p>	<p align="center">PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT</p> <p align="center">Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les visites jusqu'à un maximum de 90 jours / pour le tourisme pour l'espace Schengen et le Brésil, mais ceux marqués en rouge doivent demander un visa brésilien pré-délivré :</p> <p align="center">Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p align="center">* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p align="center">Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ». Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».</p>	<p align="center">PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p align="center">(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT). +</p> <p align="center">Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :</p> <p align="center">Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe</p>

ÉTÉ 2024

**BRÉSIL,
ESPAGNE,
PORTUGAL,
ESPAGNE,
FRANCE,
ITALIE,
GRÈCE,
CROATIE,
ITALIE**

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse. Extension à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les visites jusqu'à un maximum de 90 jours / pour le tourisme pour l'espace Schengen et le Brésil, mais ceux **marqués en rouge doivent demander un visa brésilien pré-délivré** :

Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / **Japon / Kiribati** / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / **Maurice** / Mexique / **Micronésie** / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / **Nauru** / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / **Palaos** / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / **Sainte-Lucie** / Saint-Vincent / Samoa / **Serbie*** / **Seychelles / Singapour** / Îles Salomon / **Corée du Sud / Taïwan**** / Timor-Leste / **Tonga** / Trinité-et-Tobago / **Tuvalu** / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / **Vanuatu** / Venezuela.

* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.

** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.

Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ». Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE

(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).

+

Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :

Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe



VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ÉTÉ 2024
BRÉSIL,
ESPAGNE,

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse.
Extension à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les visites jusqu'à un maximum de 90 jours / pour le tourisme pour l'espace Schengen et le Brésil, mais ceux **marqués en rouge doivent demander un visa brésilien pré-délivré** :

Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / **Japon / Kiribati** / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / **Maurice** / Mexique / **Micronésie** / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / **Nauru** / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / **Palaos** / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / **Sainte-Lucie** / Saint-Vincent / Samoa / **Serbie*** / **Seychelles / Singapour** / Îles Salomon / **Corée du Sud / Taïwan**** / Timor-Leste / **Tonga** / Trinité-et-Tobago / **Tuvalu** / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / **Vanuatu** / Venezuela.

* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.

** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.

Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ».
Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE

(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).

+
Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :

Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe

**ÉTÉ 2024
BRÉSIL,
ESPAGNE,
MAROC,
ESPAGNE,
FRANCE,
ITALIE**

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT

NON AUTORISÉ à embarquer avec la carte d'identité nationale - ne peut pas rester à bord.

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse. Extension à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les visites jusqu'à un maximum de 90 jours / pour le tourisme pour l'espace Schengen et le Brésil, mais ceux **marqués en rouge doivent demander un visa brésilien pré-délivré** :

Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / **Japon / Kiribati** / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / **Maurice** / Mexique / **Micronésie** / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / **Nauru** / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / **Palaos** / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / **Sainte-Lucie** / Saint-Vincent / Samoa / **Serbie*** / **Seychelles / Singapour** / Îles Salomon / **Corée du Sud / Taïwan**** / Timor-Leste / **Tonga** / Trinité-et-Tobago / **Tuvalu** / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / **Vanuatu** / Venezuela.

* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.

** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.

Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ».

Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».

TRANSIT MAROC

Les pays figurant sur le lien suivant ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours au MAROC : <https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-émis par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.

A partir de juillet 2022, il est possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc sur le lien suivant : <https://www.moroccovisa.com/>

PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT AU PORT AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES

(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).

+

Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :

Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe

TRANSIT MAROC

Les pays figurant sur le lien suivant ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours au MAROC : <https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-émis par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.

A partir de juillet 2022, il est possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc sur le lien suivant : <https://www.moroccovisa.com/>



VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

**ÉTÉ 2024
ARGENTINE,
URUGUAY,
BRÉSIL,
ESPAGNE,
FRANCE,
ITALIE**

PASSEPORT VALIDE DEPUIS AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE, AVEC AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES.

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse. Extension à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)

PASSEPORT VALIDE DEPUIS AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE, AVEC AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES.

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les visites d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :
Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.

* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.

** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.

*** Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux détenteurs d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ».

*** Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».

EMBARQUEMENT EN ARGENTINE :

Veillez vérifier la liste des pays qui exigent
Visa pour l'Argentine sur le lien suivant :

<https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas>

TRANSIT EN URUGUAY :

Aucun visa local n'est requis pour toutes les nationalités
En cas d'embarquement/débarquement spécial en Uruguay, veuillez
consulter la liste des pays qui exigent un visa pour :

https://migracion.minterior.gub.uy/index.php?option=com_content&view=article&id=1280

PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE, AVEC AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE.

(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).

EMBARQUEMENT EN ARGENTINE :

Veillez vérifier la liste des pays qui exigent
Visa pour l'Argentine sur le lien suivant :

<https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas>

TRANSIT EN URUGUAY :

Aucun visa local n'est requis pour toutes les nationalités
En cas d'embarquement/débarquement spécial en Uruguay, veuillez
consulter la liste des pays qui exigent un visa pour :

https://migracion.minterior.gub.uy/index.php?option=com_content&view=article&id=1280

TRANSIT BRÉSIL :

Les pays de nationalités suivantes doivent demander un visa brésilien pré-délivré, s'il n'est pas possible de rester à bord pendant l'appel :

Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palaos / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe

TRANSIT BRÉSIL :

Les pays de nationalités suivantes doivent demander un visa brésilien pré-délivré, s'il n'est pas possible de rester à bord pendant l'appel :

Kiribati/Maurice/Micronésie/Nauru/Palaos/Sainte-Lucie/Samoa/Îles
Salomon/Timor-Leste/Tonga/Tuvalu/Vanuatu.



VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS A CHYPRE, EIRE (RÉP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN Les passagers sans visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils sont disposés à rester à bord pendant les escales de l'espace Schengen
<p align="center">ÉTÉ 2024</p> <p align="center">BRÉSIL, ESPAGNE, MAROC, ESPAGNE, ROYAUME-UNI, FRANCE, PAYS-BAS, DANEMARK, NORVÈGE, ALLEMAGNE</p>	<p align="center">UNIQUEMENT UN PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE D'AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DU PORT DE DÉBARQUEMENT</p> <p align="center">La carte d'identité de l'UE n'est PAS acceptée, même si vous souhaitez rester à bord pendant l'appel au Royaume-Uni</p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse.</p> <p align="center">Extension à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)</p> <p align="center">AVE du Royaume-Uni : De plus amples informations suivront.</p>	<p align="center">UNIQUEMENT UN PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE D'AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DU PORT DE DÉBARQUEMENT</p> <p align="center">La carte d'identité de l'UE n'est PAS acceptée, même si vous souhaitez rester à bord pendant l'appel au Royaume-Uni</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les visites jusqu'à un maximum de 90 jours / pour le tourisme pour l'espace Schengen et le Brésil, mais ceux marqués en rouge doivent demander un visa brésilien pré-délivré :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ».</p> <p>Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».</p>	<p align="center">UNIQUEMENT UN PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE D'AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DU PORT DE DÉBARQUEMENT</p> <p align="center">La carte d'identité de l'UE n'est PAS acceptée, même si vous souhaitez rester à bord pendant l'appel au Royaume-Uni</p> <p align="center">+ VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</p> <p align="center">(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p align="center">+ Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :</p> <p align="center">Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe</p>

		<p style="text-align: center;">TRANSIT MAROC</p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours au MAROC : https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</p> <p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-émis par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>Il est également possible de faire une demande d'e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc en cliquant sur le lien suivant : https://www.moroccovisa.com/</p> <p style="text-align: center;">CONDITIONS POUR OBTENIR UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI : EN VOUS RÉFÉRANT AU LIEN SUIVANT</p> <p style="text-align: center;">https://assets.publishing.service.gov.uk/gouvernement/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf</p> <p>VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS RÉPERTORIÉS, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, ONT OBLIGATOIREMENT BESOIN D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-DÉLIVRÉ AVANT L'EMBARQUEMENT.</p> <p>Les passagers qui ne disposent pas d'un visa britannique pré-délivré obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils sont disposés à rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les clients ne peuvent pas rester à bord sans visa mentionné.</p> <p style="text-align: center;">AVE du Royaume-Uni : De plus amples informations suivront.</p>	<p style="text-align: center;">TRANSIT MAROC</p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours au MAROC : https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</p> <p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-émis par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>Il est également possible de faire une demande d'e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc en cliquant sur le lien suivant : https://www.moroccovisa.com/</p> <p style="text-align: center;">CONDITIONS POUR OBTENIR UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI : EN VOUS RÉFÉRANT AU LIEN SUIVANT</p> <p style="text-align: center;">https://assets.publishing.service.gov.uk/gouvernement/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf</p> <p>VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS RÉPERTORIÉS, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, ONT OBLIGATOIREMENT BESOIN D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-DÉLIVRÉ AVANT L'EMBARQUEMENT.</p> <p>Les passagers qui ne disposent pas d'un visa britannique pré-délivré obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils sont disposés à rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les clients ne peuvent pas rester à bord sans visa mentionné.</p> <p>À partir du 15 novembre, les ressortissants du Qatar doivent demander une AVE au Royaume-Uni.</p> <p>À partir du 22 février, les ressortissants de l'Arabie saoudite, d'Oman, de Bahreïn, du Koweït, des Émirats arabes unis et de la Jordanie doivent également demander l'AVE du Royaume-Uni.</p> <p style="text-align: center;">https://www.etauk.uk/</p> <p>D'éventuelles mises à jour sur d'autres nationalités viendront une fois officialisées.</p>
--	--	--	--



VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	EXIGENCES DE L'ESPACE SCHENGEN		
	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS A CHYPRE, EIRE (RÉP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN Les passagers sans visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils sont disposés à rester à bord pendant les escales de l'espace Schengen
ÉTÉ 2024 ÉTATS-UNIS, BERMUDES, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE	<p>PASSEPORT AVEC UNE DURÉE DE VALIDITÉ RÉSIDUELLE SUGGÉRÉE DE 3 MOIS</p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse. Étendue à Chypre et à l'EIRE (République d'Irlande)</p> <p>TRANSIT AUX BERMUDES : Pas de visa / autorisation de voyage requis</p>	<p>PASSEPORT AVEC VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS (ne nécessite pas de visa Schengen pour les visites jusqu'à un maximum de 90 jours / pour le tourisme)</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S* / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Moldavie, du Monténégro et de la Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime d'exemption de visa s'applique aux détenteurs de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport de la « Région administrative spéciale de Hong Kong ».</p> <p>Le régime d'exemption de visa ne s'applique qu'aux titulaires d'un passeport « Região Administrativa Especial de Macao ».</p>	<p>PASSEPORT AVEC VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p>((SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT)).</p>

		<p style="text-align: center;">TRANSIT AUX BERMUDES : Pas de visa / autorisation de voyage requis</p> <p style="text-align: center;">Important: Veuillez noter que pour les pays suivants : Afghanistan, Cuba, Corée du Nord, Syrie, Iran, Nicaragua et Venezuela, une autorisation spéciale ESTA est requise pour voyager aux États-Unis. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le Département de la sécurité intérieure refuse l'ESTA pour un voyageur, les passagers doivent demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé en Afghanistan, à Cuba, en Corée du Nord, en Syrie, en Iran, au Nicaragua et au Venezuela, et qui ne seraient donc pas éligibles à l'ESTA, doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les temps d'attente actuels pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : les demandeurs B1/B2 sont encouragés à présenter leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p> <p>ATTENTION : À compter du 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les voyages des détenteurs de passeports hongrois est réduite à un an et à usage unique</p> <p>MISE À JOUR IMPORTANTE : Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois à l'embarquement devront présenter la demande d'un nouvel ESTA jusqu'à nouvel ordre. Dans le cas où il ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, le passager devra signer une rupture de voyage afin d'être débarqué avant le retour aux États-Unis, sinon il pourrait se voir refuser l'embarquement. Les passagers qui détiennent un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas affectés par cette restriction. Cette exigence sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.</p>	<p style="text-align: center;">TRANSIT AUX BERMUDES : Pas de visa / autorisation de voyage requis</p> <p style="text-align: center;">Important: Veuillez noter que pour les pays suivants : Afghanistan, Cuba, Corée du Nord, Syrie, Iran, Nicaragua et Venezuela, une autorisation spéciale ESTA est requise pour voyager aux États-Unis. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le Département de la sécurité intérieure refuse l'ESTA pour un voyageur, les passagers doivent demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé en Afghanistan, à Cuba, en Corée du Nord, en Syrie, en Iran, au Nicaragua et au Venezuela, et qui ne seraient donc pas éligibles à l'ESTA, doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les temps d'attente actuels pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : les demandeurs B1/B2 sont encouragés à présenter leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p> <p>ATTENTION : À compter du 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les voyages des détenteurs de passeports hongrois est réduite à un an et à usage unique</p> <p>MISE À JOUR IMPORTANTE : Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois à l'embarquement devront présenter la demande d'un nouvel ESTA jusqu'à nouvel ordre. Dans le cas où il ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, le passager devra signer une rupture de voyage afin d'être débarqué avant le retour aux États-Unis, sinon il pourrait se voir refuser l'embarquement. Les passagers qui détiennent un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas affectés par cette restriction. Cette exigence sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.</p>
--	--	---	---



VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ÉTÉ 2024 ÉTATS-UNIS, BERMUDES, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE	EXIGENCES RELATIVES À LA ZONE DES ÉTATS-UNIS	
	PROGRAMME DE DISPENSE ESTA	PROGRAMME DE RENONCIATION NON ESTA
	<p align="center">INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE</p> <p align="center">• PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RÉSIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p align="center">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</p> <p align="center">Tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa n'est requis. Les permis de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.</p> <p>PAYS SOUMIS À L'ESTA : Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Croatie, République tchèque*, Danemark, Estonie*, Finlande, France, Allemagne, Grèce*, Hongrie*, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Corée du Sud*, Espagne, Suède, Suisse, Taïwan**, Royaume-Uni.</p> <p>*Doit avoir un passeport lisible à la machine avec une puce intégrée contenant les informations de la page de données du passeport = passeport électronique **Doit être muni d'un passeport lisible à la machine avec une puce intégrée contenant les informations de la page de données du passeport = passeport électronique, et d'un numéro d'identification national</p> <p align="center">Important: Veuillez noter que pour les pays suivants : Afghanistan, Cuba, Corée du Nord, Syrie, Iran, Nicaragua et Venezuela, une autorisation spéciale ESTA est requise pour voyager aux États-Unis. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p align="center">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p align="center">Si le Département de la sécurité intérieure refuse l'ESTA pour un voyageur, les passagers doivent demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé en Afghanistan, à Cuba, en Corée du Nord, en Syrie, en Iran, au Nicaragua et au Venezuela, et qui ne seraient donc pas éligibles à l'ESTA, doivent demander un visa B1/B2. Veillez noter que les temps d'attente actuels pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : les demandeurs B1/B2 sont encouragés à présenter leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p align="center">INFORMATIONS APPLICABLES UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT DES ÉTATS-UNIS</p> <p align="center">• PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RÉSIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou multiple entrées). Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p>Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et n'ont besoin que d'un passeport avec une validité résiduelle suggérée de 3 mois :</p> <p>Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar</p> <p>, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.</p> <p align="center">Important: Veuillez noter que pour les pays suivants : Afghanistan, Cuba, Corée du Nord, Syrie, Iran, Nicaragua et Venezuela, une autorisation spéciale ESTA est requise pour voyager aux États-Unis. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p align="center">https://esta.cbp.dhs.gov/</p>

ATTENTION : À compter du 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les voyages des détenteurs de passeports hongrois est réduite à un an et à usage unique

MISE À JOUR IMPORTANTE : Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois à l'embarquement devront présenter la demande d'un nouvel ESTA jusqu'à nouvel ordre. Dans le cas où il ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, le passager devra signer une rupture de voyage afin d'être débarqué avant le retour aux États-Unis, sinon il pourrait se voir refuser l'embarquement. Les passagers qui détiennent un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas affectés par cette restriction.

Cette exigence sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Si le Département de la sécurité intérieure refuse l'ESTA pour un voyageur, les passagers doivent demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé en Afghanistan, à Cuba, en Corée du Nord, en Syrie, en Iran, au Nicaragua et au Venezuela, et qui ne seraient donc pas éligibles à l'ESTA, doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les temps d'attente actuels pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : les demandeurs B1/B2 sont encouragés à présenter leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

ATTENTION : À compter du 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les voyages des détenteurs de passeports hongrois est réduite à un an et à usage unique

MISE À JOUR IMPORTANTE : Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois à l'embarquement devront présenter la demande d'un nouvel ESTA jusqu'à nouvel ordre. Dans le cas où il ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, le passager devra signer une rupture de voyage afin d'être débarqué avant le retour aux États-Unis, sinon il pourrait se voir refuser l'embarquement. Les passagers qui détiennent un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas affectés par cette restriction.

Cette exigence sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.